



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо + + + + + | Здраво | Здравје
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Charte nationale media et environnement: La HACA remet le témoin aux 30 signataires et au 1er Comité de coordination prévu par la Charte

[A](#) [1] [A](#) [1]

Charte nationale media et environnement: La HACA remet le témoin aux 30 signataires et au 1er Comité de coordination prévu par la Charte

05 avr 2018









La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Mme Amina Lemrini El Ouahabi a présidé, vendredi 30 mars 2018 à Rabat, la première rencontre des partenaires de la

« Charte nationale médias, environnement et développement durable », projet initié par la HACA le 9 novembre 2016, dans le cadre de la COP22, et signé le 31 octobre 2017 lors d'une cérémonie publique organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi.

Cette réunion de lancement de la mise en œuvre de la Charte a rassemblé les trente (30) institutions partenaires dont, notamment, les panelistes de la séance d'ouverture : Mme Nezha El Ouafi, secrétaire d'État chargée du Développement durable, et MM. Nizar Baraka, Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Driss El Yazami, Président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Mahjoub Elhiba, Délégué Interministériel chargé des Droits de l'Homme, Mohamed Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Culture et de la Communication et Azzeddine El Midaoui, Président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU).

Chargée par les partenaires de poursuivre la coordination du projet depuis la signature de la Charte jusqu'à la mise en place du mécanisme de mise en œuvre, Mme Amina Lemrini El Ouahabi, a d'abord remercié la commission de rédaction dont le mandat a été ainsi prolongé, rappelé les impératifs du travail en réseau avant de présenter les propositions de la commission qui se résument en la création de deux mécanismes, à savoir une **Commission Nationale pour la mise en œuvre de la charte**, en tant que mécanisme stratégique de pilotage qui fixe les grandes orientations et assure le plaidoyer et un **Comité de coordination et de suivi**, plus opérationnel, qui élaborera les plans d'actions, et veillera à la mise en application et au suivi de l'exécution.

Pour sa part, Mme Nezha El Ouafi a souligné que cette charte constitue un cadre contractuel volontariste ayant une dimension morale et multilatérale. Elle a également ajouté que la conjoncture nationale liée à l'ouverture sur les médias a été consolidée par l'article 27 de la Constitution garantissant le droit d'accès à l'information et par la loi-cadre relative à la charte nationale de l'environnement et du développement durable stipulant, dans son article 5, le droit d'accès à une information exacte en matière environnementale.

De son côté, M. Nizar Baraka a noté que cette charte vise à mobiliser les médias nationaux, tous supports confondus, pour sensibiliser tous les citoyens et les acteurs socio-économiques à la problématique du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre l'impact des changements climatiques. Il a ainsi exhorté les médias à assurer le suivi des activités, politiques et initiatives engagées par la société civile en tant qu'acteur clé pour la promotion de la prise de conscience environnementale. Et de rappeler l'implication du Conseil et sa disposition à contribuer au renforcement des processus de production concernant les sujets liés aux médias, à l'environnement, au développement durable et à la lutte contre le changement climatique.

M. Driss El Yazami a indiqué, dans une allocution lue en son nom, que l'approche des droits de l'Homme relative aux affaires environnementales nécessite de s'interroger sur la relation entre environnement, Droits de l'Homme et développement. Il a de même ajouté que le Royaume devrait être fier des résultats importants et honorables obtenus par l'organisation de la COP22, grâce notamment aux efforts des divers acteurs concernés.

Dans leurs allocutions respectives, les autres intervenants à la séance d'ouverture ont mis en exergue la pertinence du projet et son esprit mobilisateur, les défis à relever en termes de mise en œuvre vu la complexité du thème et l'effort considérable à déployer par les médias parallèlement au renouvellement de leurs engagements dans le cadre d'une synergie collective et citoyenne.

Il convient de rappeler que la « Charte nationale médias, environnement et développement durable » est un projet de mobilisation et de coopération multilatérales qui vise à renforcer l'impact des médias nationaux en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

La seconde session a été marquée par l'échange entre l'ensemble des partenaires. Plusieurs recommandations ont été faites avant la mise en place du premier « Comité de coordination et de suivi de suivi » composé de quinze institutions représentatives des catégories d'acteurs partenaires.

Dans son mot de clôture, Mme Lemrini a annoncé la fin du mandat de la HACA après 16 mois de coordination, tout en réaffirmant l'engagement de l'institution à la réalisation des objectifs partagés y compris par le biais du Comité mis en place.

Il convient de rappeler que la Charte nationale médias, environnement et développement durable est un projet de mobilisation et de coopération multilatérale qui vise à renforcer l'impact des médias nationaux en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>